



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

# Règlement du challenge sportif de Val-au-Perche

Par l'acceptation de ce règlement, le participant à ce challenge :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants,
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à ces épreuves,
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques,
- s'engage à participer à cette aventure dans un esprit sportif d'entraide et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.

### **ARTICLE 1 : organisateurs**

La ville de Val-au-Perche, co-organisatrice, avec ses associations sportives proposent un challenge sportif : il se déroulera à Val-au-Perche, autour du Gymnase Bernard Lebranchu. Cet événement convivial vise à rassembler un large public familial autour d'une pratique sportive et ludique.

### **ARTICLE 2 : conditions de participation**

Basé sur la convivialité et le plaisir de l'effort sportif partagé le challenge sportif, il est accessible à tous et ouvert à toutes personnes physiques, mineures (âge requis : 6 ans) et majeures, licenciées ou non. Chaque équipe doit comporter au moins un adulte majeur. Pour les enfants, une autorisation parentale sera demandée.

### **ARTICLE 3 : inscription**

L'équipe doit être formée de 5 personnes mixtes ou non (au moins 1 adulte dans chaque équipe). L'équipe devra porter un nom et déterminer un capitaine. Le nombre d'équipes est fixé à 20 au maximum. Le nombre maximum d'équipes est susceptible d'être modifié à tout moment par les organisateurs. Les inscriptions sont prises, via un formulaire d'inscription, disponible en mairie ou sur le site internet [valauperche.fr](http://valauperche.fr) : les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 15 jours avant le challenge (aucune inscription sur place). Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure, de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité des participants ou d'intempéries.

### **ARTICLE 4 : tarifs.**

Le coût de l'inscription par équipe est gratuit.

### **ARTICLE 5 : retraits des dossards/ feuille de route.**

Les dossards par équipe sont à retirer dès 9h sur place le jour du challenge. Afin de retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter les pièces d'identité (ou des copies) de chaque membre de votre équipe.

### **ARTICLE 6 : disposition médicale.**

Les participants attestent de leur aptitude physique à participer aux différentes épreuves. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-erre et Le Theil-sur-Huisne*

### **ARTICLE 7 : éthique.**

Les organisateurs se donnent le droit de refuser ou d'exclure tout participant n'entrant pas dans les critères moraux à savoir :

- l'état d'esprit du challenge sportif est de se dépasser afin de participer aux ateliers, dans le respect et la convivialité,
- l'amitié et la fraternité sont de rigueur sur l'ensemble des épreuves du challenge.
- les participants doivent obligatoirement porter assistance à tout autre participant si nécessaire.

### **ARTICLE 8 : récompense.**

Les résultats de chaque épreuve seront sous la responsabilité d'un animateur de l'association qui organise l'atelier. A la fin de la journée, un classement sera établi et les trois premières équipes seront récompensées.

### **ARTICLE 9 : ateliers, feuille de route et programme.**

Le challenge sportif est un enchaînement d'ateliers associant plusieurs activités accessibles à tous. Cette manifestation se veut avant tout conviviale et ludique.

Voici une présentation de chaque activité :

- 1- Badminton
- 2- Football
- 3- Judo
- 4- Pétanque
- 5- Roller
- 6- Taekwondo
- 7- Tennis
- 8- Tennis de table
- 9- Billard

Pour une meilleure fluidité, les équipes seront réparties au départ sur les différentes activités de manière aléatoire.

### **Le programme prévisionnel**

- 09h : accueil des participants et remise des dossards,
- 09h45 : briefing : consignes et règles à respecter,
- 10h : départ des participants vers les ateliers,
- 12h30 : pique-nique / restauration sur place,
- 13h45 : briefing : rappel consignes et règles à respecter,
- 14h : reprise des ateliers,
- 16h30 : fin des ateliers,
- 16h45 : goûter offert,
- 17h : remise des récompenses – clôture.



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

### **ARTICLE 10 : respect de l'environnement.**

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site.

### **ARTICLE 11 : restauration.**

L'accueil se fera au Gymnase Bernard Lebranchu, situé près du collège Yves Montand, autour d'un café d'accueil. Pour le midi, les participants peuvent apporter leur pique-nique et une restauration rapide sera proposée à la charge des participants.

### **ARTICLE 12 : tenue vestimentaire.**

Il est vivement conseillé aux participants de porter une tenue sportive adéquate et adaptée aux conditions météorologiques. Aucune responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en cas de dégradation du matériel personnel. Le port de bijoux est vivement déconseillé (bagues, colliers, boucles d'oreille...) et est susceptible de générer des blessures graves. Un rappel des consignes sera fait par l'animateur de chaque atelier.

### **ARTICLE 13 : règles à respecter.**

Les participants s'engagent à respecter les règles et consignes sur chaque atelier proposé et encadré par les associations sportives de Val-au-Perche.

### **ARTICLE 14 : secours.**

Un service de secours sera assuré par les Pompiers de Val-au-Perche. Si vous trouvez au cours d'une épreuve quelqu'un qui semble en difficultés, il est important de le signaler aux bénévoles présents tout au long du parcours.

### **ARTICLE 15 : couverture photos et audiovisuelles.**

Du fait de son engagement, chaque participant déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

### **ARTICLE 16 : parkings.**

Différentes zones de parking seront indiquées et à votre disposition aux abords du site.

### **ARTICLE 17 : assurance / responsabilités.**

Concernant la responsabilité civile, la ville de Val-au-Perche, co-organisatrice, est couverte par une police d'assurance professionnelle N°327791V chez SMACL. Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée. Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels, aussi bien corporels que matériels.



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-erre et Le Theil-sur-Huisne*

### ATTESTATION D'AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs)

Je soussigné(e) : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Père / Mère / Tuteur (*Rayer la mention inutile*) .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone du Père : ..... Téléphone de la Mère : .....

#### **Autorise**

Nom de l'enfant : ..... Prénom de l'enfant : .....

Âge : .....

à participer au challenge sportif de Val-au-Perche.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à ....., le .....

Signature :



## REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche  
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,  
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

DATE : .....  
NOM DE L'ÉQUIPE : .....  
CAPITAINE DE L'ÉQUIPE : .....

NOM : ..... PRENOM : .....  
ANNEE DE NAISSANCE : .....  
SIGNATURE :

NOM : ..... PRENOM : .....  
ANNEE DE NAISSANCE : .....  
SIGNATURE :

NOM : ..... PRENOM : .....  
ANNEE DE NAISSANCE : .....  
SIGNATURE :

NOM : ..... PRENOM : .....  
ANNEE DE NAISSANCE : .....  
SIGNATURE :

NOM : ..... PRENOM : .....  
ANNEE DE NAISSANCE : .....  
SIGNATURE :